

Autodesk Subscription

Termes et conditions

Votre achat d'Abonnements est soumis aux termes et conditions stipulés ci-dessous (le "Contrat") et tout Abonnement que vous achetez aujourd'hui ou achèterez ultérieurement sera soumis aux termes et conditions stipulés ci-dessous, sous réserve des stipulations de l'article 8.9.

1. DEFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliquent aux termes et conditions de vos Abonnements :

"Produit annexe" : tout produit (autre qu'une Extension ou une Release) qu'Autodesk pourra vous fournir dans le cadre du programme Autodesk Subscription.

"Services Annexes" : tout service ou avantage (autre que, le cas échéant, la livraison d'une Extension, d'une Release, d'un Produit annexe ou l'offre d'une Assistance) qui pourra vous être fourni dans le cadre du programme Autodesk Subscription adapté à votre pays, et qui (le cas échéant) est décrit de façon plus détaillée en Annexe B et/ou sur le Centre d'abonnement d'Autodesk (<http://www.autodesk.fr/subscriptionlogin>) (ou une publication d'Autodesk analogue) publié et mis à jour par Autodesk. Autodesk se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'ajouter ou de supprimer des Services Annexes au programme Autodesk Subscription, à tout moment et sans préavis, et de les publier en langue anglaise uniquement. Certains Services Annexes pourront ne pas être disponibles pour votre Programme logiciel.

"Autodesk" : la société Autodesk auprès de laquelle, ou le Revendeur dans le pays où vous résidez auprès duquel (selon le cas), vous avez acheté des Abonnements.

"Licence logicielle Autodesk" : contrat de licence pour l'utilisateur final inclus avec chaque copie d'un Programme logiciel vous accordant une licence pour pouvoir utiliser ce Programme logiciel.

"Autodesk Subscription" : programme d'Autodesk avec sa réglementation dans le cadre duquel vous pouvez acheter des Abonnements.

"Centre d'abonnement d'Autodesk" : tout site Internet désigné par Autodesk pour le programme Autodesk Subscription.

"Jour ouvrable" : n'importe quel jour à l'exception du samedi, dimanche ou d'un jour férié fixé par Autodesk.

"Formulaire d'Informations Client" : formulaire que vous remplissez, puis envoyez au Revendeur ou à Autodesk, contenant des informations nécessaires à l'achat des Abonnements.

"Date d'entrée en vigueur" : date décrite à l'Article 6.1.

"Extension" : licence permettant d'utiliser un module complémentaire d'un Programme logiciel qui comprend des corrections, des améliorations ou des informations sur Autodesk Subscription, complétant et améliorant ainsi ce Programme logiciel.

"Release" : licence, autorisant l'utilisation de la version commerciale complète d'un Programme logiciel y compris toutes les Extensions associées, offertes par

Autodesk, qui améliorent les fonctionnalités de la version antérieure du Programme logiciel. Une "Release" comprend la documentation généralement fournie par Autodesk avec un Programme logiciel. En revanche, elle n'inclut pas : (a) toute Extension ou (b) tout programme informatique Autodesk à venir qui constitue un produit distinct et non un successeur direct d'un Programme logiciel.

"Revendeur" : personne ou société autorisée par Autodesk à vendre des Abonnements pour un Programme Logiciel spécifique.

"Programme logiciel" : copie d'un programme informatique d'Autodesk Inc., faisant l'objet d'une licence d'utilisation accordée par Autodesk Inc., pour laquelle vous avez acheté un Abonnement. Pour les besoins de cette définition, si un programme informatique Autodesk est offert avec une série, un lot ou une famille de produits, l'expression **"Programme logiciel"** désigne chacun des programmes informatiques compris dans cette série, ce lot ou cette famille.

"Abonnement" : droit de recevoir des Extensions, des Releases, des Produits et Services annexes ainsi qu'une Assistance (le cas échéant) mis à disposition par Autodesk du programme Autodesk Subscription pendant la Durée de l'Abonnement.

"Frais d'abonnement" : tarif que vous payez pour un Abonnement.

"Assistance" : services d'assistance, décrits de façon plus détaillée en Annexe A, liés à l'Abonnement que vous avez acheté.

"Durée de l'Abonnement" : les durées (initiales et renouvelées) définies à l'Article 6.1.

"Utilisateur" : le gestionnaire de contrat que vous avez désigné comme représentant principal autorisé à faire des demandes et habilité à en recevoir les réponses dans le cadre de l'Assistance, ainsi que toute personne ajoutée à votre compte d'Abonnements par votre gestionnaire de contrat et Autodesk au cours des procédures d'inscription. Autodesk se réserve le droit de restreindre le nombre d'utilisateurs soumettant des demandes à l'Assistance, ayant accès aux Services Annexes et au Centre d'abonnement d'Autodesk à condition, cependant, qu'Autodesk ne réduise pas à moins de un (1) le nombre d'utilisateurs. Vous acceptez et reconnaissez que tous les Utilisateurs sont liés par les termes et conditions du présent Contrat.

"Vous" : personne ou entité ayant acheté des Abonnements.

2. OCTROI

2.1 Octroi d'abonnement

Autodesk vous octroie, pendant la Durée de l'Abonnement, un Abonnement pour chaque Programme logiciel répertorié dans le Formulaire d'Informations Client ou dans la confirmation de commande d'Autodesk. Votre utilisation des Extensions, Releases et Produits annexes est régie par les termes de la Licence logicielle Autodesk incluse dans ces compléments ou, en l'absence de celle-ci, par les termes de la Licence logicielle Autodesk incluse dans le Programme logiciel auquel l'Extension, la Release ou le Produit annexe est associé(e). Vous ne pouvez utiliser une Extension ou une Release que pour remplacer ou compléter une version antérieure du Programme logiciel. Vous n'êtes pas autorisé à distribuer, louer, prêter, vendre, exploiter sous licence, transférer ou commercialiser un Programme logiciel, une Extension, une Release, un Produit annexe ou des Services Annexes à une autre personne sans l'autorisation écrite préalable d'Autodesk. Si vous souhaitez obtenir un Abonnement pour un Programme logiciel dont la licence vous est accordée pour une version réseau, vous devez acheter un Abonnement pour chaque licence intégrée à cette version réseau. Pour acheter un Abonnement, vous devez être inscrit auprès d'Autodesk

comme détenteur d'une copie de la version la plus récente du Programme logiciel que vous souhaitez mettre sous Abonnement.

2.2 Octroi d'assistance

2.2.1 Autodesk vous octroie une Assistance pour les Programmes logiciels, ainsi que pour les Extensions et Releases associées (plus communément appelés "Logiciels"), par le biais de votre Utilisateur uniquement. La mise à disposition de l'Assistance doit être régie exclusivement par ces Termes et conditions. Vous ne pouvez pas transférer, commercialiser ou offrir une aide à un tiers dans le cadre de l'Assistance sans l'autorisation écrite préalable d'Autodesk.

2.2.2 Autodesk s'engage à offrir une Assistance uniquement pour : (a) la Release la plus récente d'un Programme logiciel ; (b) toute Extension de cette Release ; et (c) la Release précédente de ce Programme logiciel. Si vous résidez au Brésil, pour les besoins de la législation brésilienne sur les logiciels, la durée de validité technique d'un Programme logiciel correspond à la période entre la date de commercialisation d'une version d'un Programme logiciel et 6 (six) mois après la date de commercialisation par Autodesk de la Release la plus récente de ce Programme logiciel.

2.2.3 Autodesk n'est pas dans l'obligation de fournir une Assistance demandée suite : (a) au fonctionnement de l'ordinateur sur lequel le Logiciel est installé dans des conditions environnementales autres que celles indiquées par le fabricant de l'ordinateur ; (b) au fonctionnement du Logiciel sous un système d'exploitation dont la version est différente de celle spécifiée par Autodesk ; (c) au non-respect des normes de maintenance de l'ordinateur sur lequel le Logiciel est installé ou utilisé prescrites par le fabricant de l'ordinateur ; (d) à la non-vérification de l'aptitude (niveau de formation suffisant) de votre personnel à utiliser le Logiciel ; (e) à la manipulation, la maintenance ou la modification du Logiciel par une personne ne faisant pas partie du personnel d'Autodesk ; ou (f) au non-respect de la configuration minimale requise pour votre ordinateur prescrite par Autodesk pour pouvoir utiliser le Logiciel.

2.2.4 Vous devez : (a) veiller à ce que votre Utilisateur envoie les demandes d'Assistance conformément aux présents Termes et conditions ; et (b) à tout moment, tenir à jour l'Abonnement des licences des Programmes logiciels pour lesquels vous demandez de l'assistance.

2.3 Services Annexes

Autodesk peut vous proposer des Services Annexes soumis et conformes aux présents termes et conditions et à tous termes et conditions supplémentaires ou obligations du client applicables à chaque type de Service annexe, ces termes et conditions supplémentaires ou obligations du client devant être acceptés par vous avant d'accéder et d'utiliser ces Services Annexes. Tant que vous n'avez pas accepté les termes et conditions supplémentaires applicables à un Service annexe particulier, vous reconnaissez qu'Autodesk n'a aucune obligation de vous fournir ce Service annexe.

AUTODESK NE GARANTIT PAS DE METTRE A DISPOSITION, ET VOUS RECONNAISSEZ QUE VOUS NE POURREZ PEUT-ETRE PAS RECEVOIR, UNE EXTENSION, UNE RELEASE, UN PRODUIT OU SERVICE ANNEXE PENDANT LA DUREE DE VOS ABONNEMENTS.

3. ACHATS ; RENOUELEMENTS

3.1 Achats. Lorsque vous achetez des Abonnements, Autodesk vous donne les instructions vous permettant d'accéder aux informations sur le programme Autodesk Subscription et à l'Assistance disponibles à partir du Centre d'abonnement d'Autodesk. A partir de ce site, vous pourrez confirmer les Programmes logiciels couverts par votre Abonnement en consultant un relevé des Programmes logiciels couverts.

3.2 Renouvellements. Préalablement à l'expiration de vos Abonnements, vous pourrez renouveler certains d'entre eux voire la totalité pour une durée supplémentaire ("Durée de renouvellement") auprès d'un Revendeur ou directement auprès d'Autodesk. Sauf après accord d'Autodesk, si vous ne renouvelez pas vos Abonnements avant l'expiration de la Durée de renouvellement, ceux-ci expireront automatiquement et vous ne serez plus en mesure de les renouveler. Si vous voulez rétablir un Abonnement qui a expiré, vous devrez acheter la Release courante et l'Abonnement correspondant, sauf après accord d'Autodesk. Vous pourrez confirmer les Programmes logiciels pour lesquels l'Abonnement a été renouvelé en consultant le relevé des Programmes logiciels couverts sur le Centre d'abonnement d'Autodesk (ou tout autre site désigné par Autodesk ou lui succédant).

4. AJOUTS AU PROGRAMME D'ABONNEMENT AUTODESK

Les abonnements achetés pour des Programmes logiciels supplémentaires viendront s'ajouter à votre Compte d'abonnement Autodesk sur une base annuelle calculée au prorata temporis, et arrondie à la hausse ou à la baisse (selon le cas), et ils seront synchronisés à la Date d'entrée en vigueur (voir définition ci-dessous) de votre Abonnement ou du renouvellement de votre Abonnement.

5. LIVRAISON

Les Extensions, Releases ou Produits annexes, à la discrétion d'Autodesk, (a) vous seront livrés à partir du centre de traitement d'Autodesk, port payé jusqu'à l'adresse spécifiée sur votre Formulaire d'Informations Client (CPT) ou, si aucun Formulaire d'Informations Client ni adresse ne sont fournis, à toute adresse connue ou mise à la disposition d'Autodesk, ou (b) vous seront livrés par l'intermédiaire d'un tiers agréé par Autodesk ou (c) seront mis à votre disposition en vue de leur téléchargement à partir du Centre d'abonnement d'Autodesk. Autodesk vous informera de la disponibilité d'une Extension, d'une Release ou d'un Produit annexe, ainsi que du mode de livraison. Si Autodesk doit vous livrer le produit, elle fera son possible pour le livrer sous trente (30) jours à compter de la date de notification, mais ne saurait être responsable des pertes ou des dépenses supportées en cas de retard de livraison ou de livraison à une mauvaise adresse.

6. DUREE DE L'ABONNEMENT ET RESILIATION

6.1 Date d'entrée en vigueur ; Durée de l'Abonnement. La date d'entrée en vigueur ("Date d'entrée en vigueur") de la durée initiale de vos Abonnements sera (a) la date de facturation de votre commande par Autodesk, si vous achetez l'Abonnement directement auprès d'Autodesk, ou (b) la date de réception par Autodesk de votre confirmation de commande transmise par un partenaire Autodesk agréé, si vous achetez l'Abonnement auprès d'un Revendeur agréé. La Durée de renouvellement des Abonnements commencera à la date anniversaire de la Date d'entrée en vigueur. La Durée initiale de vos Abonnements sera d'un (1), de deux (2) ou de trois (3) ans à compter de la Date d'entrée en vigueur, selon la durée qui vous est octroyée, que vous sélectionnez et achetez. La Durée de renouvellement de vos Abonnements continuera pendant un (1), deux (2) ou trois (3) ans à compter de la date anniversaire de la Date d'entrée en vigueur, faisant immédiatement suite à l'échéance de la Durée initiale ou précédant immédiatement la Durée de renouvellement (selon le cas), selon la Durée de renouvellement que vous sélectionnez et achetez. Autodesk s'efforcera de confirmer votre achat dans les 48 heures suivant la Date d'entrée en vigueur ou la date anniversaire de la Date d'entrée en vigueur (selon le cas).

6.2 Les Abonnements peuvent être résiliés de plein droit par l'une des parties (Autodesk et vous-mêmes) au cas où l'autre partie manquerait à l'une quelconque de ses obligations au titre des présents termes et conditions et

resterait en défaut de remédier à un tel manquement plus de trente (30) jours après réception d'une mise en demeure écrite adressée par la partie non défaillante.

6.3 Autodesk se réserve le droit de suspendre ou de résilier vos Abonnements si vous omettez de régler à Autodesk ou à votre Revendeur (selon le cas) l'Abonnement ou le Renouvellement d'abonnement, conformément à leurs termes. Autodesk peut résilier vos Abonnements à tout moment, si elle l'estime opportun, auquel cas Autodesk devra vous rembourser la part des Frais d'abonnement payés d'avance, correspondant à la Durée de l'Abonnement restant à couvrir.

7. LIMITATION DE RESPONSABILITE ; ABSENCE DE GARANTIE

AUTODESK NE POURRA EN AUCUN CAS ETRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES DUS A LA NON-FABRICATION OU LA NON-COMMERCIALISATION D'EXTENSIONS, DE RELEASES, DE PRODUITS ANNEXES OU DE SERVICES ANNEXES OU D'ASSISTANCE PENDANT LA DUREE DE VOS ABONNEMENTS. AUTODESK NE POURRA EN AUCUN CAS ETRE TENUE RESPONSABLE DES COUTS ENGENDRES PAR L'ACHAT DE BIENS OU DE SERVICES DE SUBSTITUTION. AUTODESK NE POURRA EN AUCUN CAS ETRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPECIAUX OU INCIDENTS, OU DE TOUTE PERTE DE BENEFICES, INTERRUPTION D'ACTIVITES OU PERTE DE DONNEES, QUELS QU'EN SOIT LA CAUSE. LA RESPONSABILITE TOTALE D'AUTODESK AU TITRE DES COUTS, PERTES OU DOMMAGES FAISANT SUITE A DES RECLAMATIONS, ACTIONS OU POURSUITES RESULTANT DE, OU LIEES A VOS ABONNEMENTS AUX TERMES DES PRESENTES, SERA LIMITEE A VOS DOMMAGES DIRECTS ET ELLE NE POURRA EXCEDER LES FRAIS QUE VOUS AVEZ EFFECTIVEMENT PAYES POUR L'ABONNEMENT FAISANT L'OBJET DES POURSUITES. CES LIMITATIONS S'APPLIQUERONT MEME SI AUTODESK A ETE INFORMEE DE L'EVENTUALITE DE TELS DOMMAGES. CETTE LIMITATIONS S'APPLIQUERA MEME SI AUTODESK A ETE INFORMEE DE L'EVENTUALITE DE TELS DOMMAGES. VOUS RECONNAISSEZ PAR LA PRESENTE QUE LES FRAIS D'ABONNEMENT TIENNENT COMPTE DE CETTE ATTRIBUTION DE RISQUE ET QUE LA LIMITATION DEFINIE DANS LE PRESENT ARTICLE CONSTITUE UN ELEMENT ESSENTIEL DE L'ACCORD CONCLU ENTRE LES DEUX PARTIES.

AUTODESK DECLINE TOUTE RESPONSABILITE, QUELLE QU'EN SOIT LA NATURE, EN CAS DE PERTE OU DE VOL D'UNE EXTENSION, D'UNE RELEASE OU D'UN PRODUIT ANNEXE. VOUS ETES SEUL RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES EXTENSIONS, RELEASES ET PRODUITS ANNEXES CONTRE LA PERTE OU LE VOL, AINSI QUE DE LA PROTECTION DE VOTRE INVESTISSEMENT VIA LA SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE OU PAR TOUT AUTRE MOYEN APPROPRIE.

Aucune disposition des présents termes et conditions ne saurait limiter la responsabilité d'Autodesk à votre égard en cas de décès ou de dommage corporel résultant de la négligence d'Autodesk. Ces limites viendront s'ajouter, et non pas se substituer, aux limitations de responsabilité établies dans tout Contrat de Licence Autodesk.

A L'EXCEPTION DE TOUT AUTRE CONTRAT DE LICENCE AUTODESK APPLICABLE, ET DANS LA MESURE AUTORISEE PAR LA LOI, AUTODESK N'OFFRE AUCUNE GARANTIE ET NE FAIT AUCUNE DECLARATION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT CONCERNANT UNE EXTENSION, UNE RELEASE, UN PRODUIT ANNEXE, UN SERVICE ANNEXE OU UNE ASSISTANCE, QU'ELLE SOIT EXPRESSE OU TACITE, LEGALE, ISSUE D'UNE NEGOCIATION OU RESULTANT D'UN USAGE COMMERCIAL, Y COMPRIS NOTAMMENT DE MANIERE NON LIMITATIVE, TOUTE GARANTIE TACITE DE VALEUR MARCHANDE ET D'ADEQUATION A UN USAGE PARTICULIER. PLUS PARTICULIEREMENT, AUTODESK NE GARANTIT PAS : (A) QUE SON EQUIPE D'ASSISTANCE ASSURERA LE FONCTIONNEMENT DU LOGICIEL SANS AUCUNE ERREUR NI INTERRUPTION ; (B) QUE LES ERREURS SERONT CORRIGEES ; (C) QU'AUTODESK RESOUDRA TOUTE DEMANDE

D'ASSISTANCE EMANANT D'UN UTILISATEUR ; OU (D) QUE TOUTE SOLUTION PROPOSEE PAR AUTODESK EN REPONSE A UNE DEMANDE D'ASSISTANCE SERA CONFORME A VOS ATTENTES OU EXIGENCES. AUCUNE MENTION DANS LES PRESENTS TERMES ET CONDITIONS NE LIMITE L'EFFET DES GARANTIES OU CONDITIONS QUI PEUVENT ETRE SOUS-ENTENDUES PAR LA LOI ET QUI NE PEUVENT ETRE NI EXCLUES, NI RESTREINTES, NI MODIFIEES.

8. GENERAL

8.1 Loi applicable. Les droits et obligations des parties au titre des présents termes et conditions seront régis et interprétés : (a) par les lois de l'Etat de Californie (à l'exception des règles de conflit de lois) ainsi que par les lois fédérales des Etats-Unis si vous achetez vos Abonnements au Canada, au Mexique ou aux Etats-Unis ; et les parties se soumettent par la présente à la compétence exclusive de la Cour Supérieure de Justice de l'Etat de Californie, du Comté de Marin ou du tribunal fédéral de première instance pour le district nord de la Californie à San Francisco ; ou (b) par les lois du pays dans lequel Autodesk a son siège social, si vous achetez vos Abonnements dans tout autre pays. Dans ce cas, vous serez soumis à la juridiction des tribunaux de ce pays pour le règlement de tout litige relatif aux présents termes et conditions. Quel que soit l'endroit où vous achetez les Abonnements : (a) vous consentez par les présentes à ce que toute communication vous soit adressée par lettre recommandée à l'adresse indiquée dans votre Formulaire d'Informations Client (ou, si aucun Formulaire d'Informations Client n'a été fourni, à votre dernière adresse connue par Autodesk) si la loi en vigueur le permet ; et (b) nonobstant ce qui précède, avant de porter devant les tribunaux tout litige découlant de vos Abonnements ou des présents termes et conditions, vous tenterez avec Autodesk de régler ledit litige à l'amiable.

8.2 Force Majeure. Autodesk ne sera pas tenue responsable des pertes, dommages ou pénalités occasionnés par tout retard ou toute inexécution de l'une quelconque de ses obligations imputables à la force majeure, au retard d'un fournisseur ou à tout autre cause échappant au contrôle raisonnable d'Autodesk.

8.3 Cession ; Modification ; Renonciation. Vous ne pouvez céder vos droits ou la licence concédée au titre des présentes, ni déléguer quelque obligation que ce soit dans le cadre des présents termes et conditions, sans avoir obtenu le consentement écrit préalable d'Autodesk. Autodesk peut céder ou sous-traiter ses droits et obligations au titre des présentes. Toute modification des présents termes et conditions ou renonciation à un droit ne sera effective que si elle a été approuvée par écrit par la partie qui en subit les conséquences. Une renonciation à poursuivre une violation ou un manquement ne sera pas considérée comme une renonciation aux autres droits conférés par les présents termes et conditions, ou à poursuivre toute violation ou tout manquement ultérieurs.

8.4 Contrôle des exportations par les Etats-Unis. La législation américaine interdit ou restreint la distribution, l'exportation ou la réexportation d'Extensions, Releases, Produits annexes, Services Annexes, données techniques ou Assistance (a) vers Cuba, l'Iran, l'Irak, la Libye, la Corée du Nord, le Soudan, la Syrie ou tout autre pays faisant l'objet d'un embargo ou d'une restriction ; (b) vers toute destination requérant une licence du gouvernement des Etats-Unis, à moins qu'une telle licence ait été obtenue ; ou (c) au bénéfice de toute personne ou organisation figurant sur les listes de proscription suivantes : "U.S. Table of Denial Orders" "Entity List" ou "List of Specially Designated Nationals and Blocked Persons". Lorsque vous achetez un Abonnement, vous certifiez que vous n'êtes ni citoyen de Cuba, ni résident d'un pays sous embargo, ni une personne figurant sur les listes de proscription "Table of Denial Orders", "Entity List" et "List of Specially Designated Nationals

and Blocked Persons", ni un représentant ou employé d'une organisation figurant sur l'une de ces listes.

8.5 Intégralité; Divisibilité. Sauf spécifié explicitement dans les présentes, les présents termes et conditions et tous les documents auxquels ils se rapportent constituent l'intégralité de l'accord des parties relativement aux Abonnements et annulent et remplacent tout contrat, accord ou convention antérieurs ou concomitants entre les parties. En cas de conflit entre les présents termes et conditions et ceux d'une Licence logicielle Autodesk, les présents termes et conditions seront appliqués. En cas de conflit entre des termes et conditions supplémentaires stipulés par Autodesk et les présents termes et conditions, les termes et conditions supplémentaires seront appliqués. Les conditions stipulées par vous lors de l'achat d'Abonnements ou figurant dans toute communication que vous feriez relative aux Abonnements et qui viendraient modifier les présents termes et conditions seront nulles et sans effet si elles n'ont pas été approuvées par écrit par un représentant dûment autorisé d'Autodesk ou si vous n'avez pas reçu de notification d'Autodesk, conformément aux présentes. Si une juridiction compétente statuait aux termes d'une décision définitive et sans appel qu'un article des présents termes et conditions n'était pas valable, l'article litigieux sera interprété dans la mesure du possible de façon à respecter l'intention des parties, tandis que le reste des termes et conditions continuera de produire son plein et entier effet.

8.6 Notifications. Les notifications d'Autodesk seront faites par écrit et pourront être envoyées par courrier ordinaire ou électronique ou publiées sur le Centre d'abonnement d'Autodesk ou par toute autre méthode qu'Autodesk considère raisonnablement apte à donner une notification appropriée. Vos notifications devront faire l'objet d'un écrit et pourront être envoyées par courrier ordinaire ou par courrier électronique. Les notifications qui vous seront faites par Autodesk prendront effet 1) dans le cas de notifications par courrier électronique, une fois envoyées en utilisant l'adresse électronique indiquée dans le Formulaire d'Informations Client ou une autre documentation officielle que vous avez fournie à Autodesk ou 2) dans le cas de notifications envoyée par courrier ordinaire, cinq (5) jours après qu'elle aura été postée en courrier ordinaire à l'adresse indiquée dans le Formulaire d'Informations Client ou dans une autre documentation officielle que vous avez fournie à Autodesk ou 3) dans le cas d'affichages sur le Centre d'abonnement d'Autodesk ou d'autres méthodes jugées raisonnables par Autodesk, dix (10) Jours ouvrables après que ces notifications auront été affichées sur le Centre d'abonnement d'Autodesk ou livrées selon une méthode jugée raisonnable par Autodesk. Les notifications que vous adresserez à Autodesk seront effectives dès leur envoi par courrier électronique (et réception par Autodesk) à l'adresse suivante:

France et les pays francophones

infos.france@robobat.com

Autres pays / Anglais

sales@robobat.com

Poland

handel@robot.si.pl

Les notifications que vous enverrez à Autodesk par courrier ne prendront effet qu'une fois reçues par Autodesk.

8.7 Confidentialité des données. Vous consentez à Autodesk le droit de conserver et d'utiliser les informations que vous aurez fournies dans le Formulaire d'Informations Client (et/ou toute autre information que vous auriez fournie au titre des présentes) conformément à la Politique de confidentialité

Autodesk®

d'Autodesk en vigueur (notamment au transfert de ces informations aux sous-traitants d'Autodesk situés en dehors de l'UE uniquement à des fins de traitement par Autodesk) afin de respecter les engagements pris à votre égard au titre des présentes. La Politique de confidentialité d'Autodesk en vigueur peut être consultée à l'adresse www.autodesk.fr et/ou est disponible auprès de votre bureau Autodesk local.

8.8 Exception. Les articles 7 et 8 des présents termes et conditions survivent à la résiliation ou à l'expiration d'un ou de tous vos Abonnements.

8.9 Modification des Termes et conditions. Autodesk se réserve le droit de modifier les termes et conditions du programme Autodesk Subscription, les termes et conditions supplémentaires et les Services Annexes à tout moment moyennant notification de ces modifications. Les Notifications peuvent être envoyées par courrier électronique, être affichées sur le Centre d'abonnement d'Autodesk ou être effectuées d'une manière jugée commercialement raisonnable par Autodesk. Si vous n'acceptez pas lesdites modifications, vous devez en informer Autodesk par écrit dans les trente (30) jours suivant la date de notification d'Autodesk. Si vous envoyez de cette façon une notification à Autodesk, vos Abonnements existants demeureront soumis aux derniers termes et conditions que vous aurez acceptés (y compris les accords tacites) jusqu'à la fin de la Durée de vos Abonnements en cours et, à la fin de cette Durée, vos Abonnements viendront à expiration. Dans le cas contraire, ou si vous passez de nouvelles commandes ou renouvelez vos Abonnements, vous serez considéré comme ayant accepté les termes et conditions modifiés pour tous vos Abonnements. Nonobstant ce qui précède, si Autodesk venait à modifier les présents termes et conditions, les termes et conditions supplémentaires ou les Services Annexes, vous ne serez autorisé à bénéficier d'avantages ou de services supplémentaires qu'après règlement auprès d'Autodesk des frais appropriés se rapportant aux dites modifications, le cas échéant.

ANNEXE A

SERVICES D'ASSISTANCE

Programmes logiciels pris en charge :

Sauf en cas d'accord contraire conclu avec Autodesk par écrit, l'Assistance sera disponible uniquement pour les Programmes logiciels pris en charge répertoriés sur le site du Centre d'abonnement d'Autodesk

(<http://www.autodesk.fr/subscriptionlogin>), ; elle ne s'applique pas aux autres programmes logiciels, aux versions interdites à la revente, aux versions d'essai ni à celles destinées au secteur de l'éducation.

Conditions générales applicables à tous les niveaux de l'Assistance

(a) Autodesk accepte et répond aux demandes d'un Utilisateur concernant : (a) l'installation, notamment l'installation d'outils d'administration de licences, la configuration et le dépannage du Programme logiciel, et (b) la personnalisation du Programme logiciel à l'aide de langages de macro non compilés, tels que LISP et VBA, dans la mesure où les commandes et les fonctions des langages de macro ne fonctionnent pas conformément à la documentation. Autodesk n'acceptera pas de répondre aux demandes d'un Utilisateur portant sur des problèmes de script ou de programmation ou des problèmes liés à des applications, des périphériques, des réseaux ou des systèmes d'exploitation tiers.

(b) Autodesk s'efforce, dans la mesure du possible, de trouver une solution à toutes les demandes soumises par les Utilisateurs et ce dans les délais indiqués dans la présente Annexe et d'une manière professionnelle. Toutefois, DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, AUTODESK NE GARANTIT PAS QU'ELLE RESOUDRA TOUTE DEMANDE FORMULÉE. TOUTE ASSISTANCE FOURNIE PAR AUTODESK DANS LE CADRE DE L'ABONNEMENT SERA SOUMISE AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 7 DES PRÉSENTS TERMES ET CONDITIONS.

Conditions supplémentaires

Autodesk devra :

(1) Vous fournir, via les Utilisateurs, une Assistance pendant les Jours ouvrables et les heures de travail locales d'Autodesk.

(2) Autodesk s'efforce, dans la mesure du possible, à répondre à une demande correctement soumise par un Utilisateur par courrier électronique. L'équipe d'assistance d'Autodesk peut choisir de contacter les Utilisateurs par courrier électronique ou par téléphone afin de faciliter la résolution de certains problèmes. Cette réponse peut consister, soit : (a) en la suggestion d'une solution au problème ; (b) en une demande d'informations plus complètes ou d'éclaircissements afin de permettre à Autodesk de déterminer l'action adéquate à entreprendre ; ou (c) dans le cas d'une demande exigeant, à la seule discrétion d'Autodesk, de plus amples recherches ou une signalisation progressive, en une estimation du temps nécessaire pour procurer à l'Utilisateur des informations supplémentaires, la solution demandée ou une solution de contournement, en fonction des besoins.